



Écurie des arts du Haras national de Lamballe

Établi en 1825, sous Napoléon, le Haras National de Lamballe hébergeait plusieurs étalons nationaux, choisi pour leurs origines et leurs performances, constituant ainsi un réservoir génétique de premier plan. Le site de Lamballe devint le berceau de la race du célèbre Postier Breton. Avec son remarquable "punch", le Postier s'est illustré dans les transports et dans l'artillerie en 1914-18.

Le Haras d'aujourd'hui

Inscrit aux Monuments Historiques, le Haras National de Lamballe, qui a fêté son bicentenaire en 2025, propose de nombreuses activités tout au long de l'année. En famille, entre amis, dans le cadre professionnel ou encore scolaire, il y en a pour tous les goûts :

Visites guidées et en autonomie, animations enfants, balades en calèche, spectacles équestres, mais aussi à travers des événements phares tels que Les Jeudis du Haras, Equifestif ou encore les Ecuries du Père Noël.

C'est aussi un pôle équestre majeur avec diverses manifestations dans les disciplines du saut d'obstacles, du hunter, du dressage, de l'attelage... des parcours d'entraînement, des stages de perfectionnement, des concours d'élevage de chevaux de sport, sans oublier les concours liés au cheval breton, dont le Haras est le berceau de la race, véritable patrimoine breton.

Le Haras offre également un cadre atypique pour accueillir vos invités ou vos collaborateurs.

Présentation du Syndicat Mixte :

La création en Juillet 2006 du Syndicat Mixte a eu pour but de répondre à la réforme des Haras nationaux, qui s'accompagne d'une nécessité de faire évoluer le site dans son utilisation et son mode de gestion. La mise en place de cet Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) est le fruit d'une volonté forte des 4 entités qui le composent (Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor, Lamballe Terre et Mer, Ville de Lamballe). Ces collectivités souhaitent faire de ce site un pôle cheval de dimension régionale, actif autant dans le service direct à la filière, que dans la sensibilisation du grand public au monde du cheval.

Le Syndicat mixte gère intégralement la valorisation touristique, culturelle, événementielle.

Il est ainsi directement organisateur des visites guidées du site, de manifestations (Le Marché de Noël et Equifestif), des expositions (à « l'Ecurie des Arts »), des spectacles (« Les Jeudis du Haras » en été), des prestations pour les scolaires (prestations à l'année et prestations événementielles « Equimômes »), et de nombreuses prestations d'accueil sur le site (organisation de mariages, d'anniversaires, accueil de groupes...).

L'écurie n°10 : « Écurie des Arts »

Cette écurie dédiée aux ateliers pédagogiques accueille également des expositions de peintures, sculptures et photos. Ce bâtiment centenaire, avec des stalles à col de cygne en fer forgé, a été entièrement rénové en 2005. Cette écurie accueille aussi la sellerie Beaumanoir. Donnée par le Comte et la Comtesse Henri de Saint Pierre pour être exposée au Haras, elle témoigne d'une organisation de la vie autour du cheval dans un grand domaine à la fin du XIXe siècle et jusqu'à la Grande Guerre.

Une quarantaine de peintures ou photographies peuvent être exposées, ainsi qu'une vingtaine de sculptures, voire plus selon la disposition des œuvres.

- ***L'écurie est composée de :***

- 1 salle d'exposition
- Toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Un local technique où vous trouverez notamment :
 - > un porte manteau ;
 - > un nécessaire de ménage.



- ***L'écurie est équipée de***

- > 10 stalles disponibles, dont une double.
- > Cimaises, câbles et chaînettes.
- > Différents éclairages (Leur déplacement devant être confié à une personne qualifiée) et prises électriques.
- > 1 petit escabeau
- > 2 tables (sur demande)



- **Location de l'écurie**

- > L'écurie est mise à disposition au tarif de 51,50€ par semaine
-

Engagements réciproques

Le haras national s'engage à

- > **Mettre à disposition** de l'Artiste la salle d'exposition du Haras, mais pas l'exclusivité du lieu ; en effet, le Syndicat Mixte se réserve le droit d'utiliser cet espace pour des rendez-vous presse, cocktail en soirée, et autres,... Dans ce cadre d'utilisation, le Syndicat Mixte est responsable de la sécurité du lieu & s'engage à valoriser l'exposition.
- > **Promouvoir l'exposition** : diffusion de l'affiche à l'accueil, mise à jour du site web et relais agenda via réseaux sociaux, ...).

L'Artiste s'engage à

- > **Assurer les permanences** de l'Ecurie des Arts et la surveillance des œuvres exposées. Afin de faire vivre l'espace, il est conseillé aux occupants d'ouvrir la salle au maximum. Bien informer le Syndicat Mixte des horaires d'ouvertures pour la communication (accueil + site internet Office),
- > **Assurer l'accrochage et le décrochage des œuvres** (cimaises et crochets à disposition, plots d'exposition, chaises),
- > Ne pas afficher de prix sur l'œuvre (la liste des prix peut être listée sur un book récapitulatif des œuvres + tarifs),
- > **Pour une bonne planification des expositions sur site, il est conseillé de fournir dès décembre/janvier au moins 2 visuels** (fichiers numériques en haute résolution, libres de droits) à des fins promotionnelles de l'exposition **et 2 textes de présentation de l'Artiste et de l'exposition**, à usage promotionnel, dont un sera une version courte (inférieur à 300 caractères),

Pour les demandes d'expositions qui pourraient être formulées par les Artistes en cours d'année, celles-ci seront également étudiées par le Syndicat Mixte, en fonction des disponibilités de l'Ecurie des Arts (mêmes conditions que ci-dessus) ;

Le domaine de l'art étant vaste, et s'ouvrant au-delà des frontières à de nouvelles formes d'expression, toute demande d'Artiste sera étudiée par le Syndicat Mixte.

Comité de programmation

Le syndicat mixte s'est associé aux artistes et associations locales afin de constituer un comité chargé de définir un mode de fonctionnement et une programmation pour l'écurie où les artistes professionnels tiennent une place privilégiée.

Le comité se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande si celle-ci ne lui semble pas correspondre à l'esprit du lieu.

Après accord du comité, un courrier de confirmation sera envoyé au demandeur par mail ou par voie postale.

- Composition

- > Le syndicat mixte

- > Fabien Vitel, Président ;
- > Frédérique Billon, Directrice ;
- > Gaëlle Menier Le Breton, Médiatrice du Patrimoine ;

- > Membres bénévoles (associations, élus...)